

N° 110 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-8-2008

« Ils caressent la vache avant de commencer à la traire. » (Proverbe haoussa.) Dernier numéro paru : 1^{er}-6-2008 (19^e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. » : voir section ... du présent numéro.)

I ■ « Publicyclette » en démonstration à Beaubourg (Paris, 5 juillet 2008)

Quoi de plus séduisant qu'une bicyclette, sinon un ours en peluche ? Si les publicitaires n'ont pas encore osé enrôler les ours en peluche pour étendre leur empire sur les franges les plus naïves de la population, ce n'est pas le cas des bicyclettes. En attendant les publi-ours, nous avons désormais les « publicyclettes » : ces vélos en libre service mis à la disposition des citoyens par plusieurs villes françaises en échange d'une intensification de l'agression publicitaire.

Le 5 juillet 2008 après-midi, place Edmond-Michelet (plateau Beaubourg, Paris), l'association Résistance à l'agression publicitaire (V. XII) a installé, durant deux heures, un de ces vélos, haussé sur sa béquille double, juste devant un obstacle urbain (avec affiches lumineuses défilantes) de l'afficheur JCDecaux. Deux câbles reliant l'un à l'autre donnaient l'illusion que les cyclistes qui se succédaient sur la selle et pédalaient dans le vide actionnaient le défilement des affiches : démonstration symbolique de la collusion entre ce type de vélos en libre service et l'affichage publicitaire. Pour parfaire la démonstration, des militants, armés de ruban adhésif, ont recouvert de prospectus et d'affiches les vélos alignés de la station voisine, suscitant la perplexité des utilisateurs candides venus profiter de ce douteux service. La presse était présente (France-Inter et *Le Parisien*), de même qu'un élu parisien (Jacques Boutaut, maire du 2^e arrondissement). D'autres actions devraient suivre après l'été.

II ■ Actions du Collectif des déboulonneurs : Poitiers entre dans la danse

Le Collectif des déboulonneurs (V. XII), né à Paris et entré en action fin **novembre 2005** (LP 91...), a de nouveau barbouillé, fin juin 2008. Extension au niveau national en cours (bienvenue à Poitiers !). Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyen d'action : désobéissance civile non-violente en légitime réponse.

Juin 2008. Le 14, à 15 h, à **Évreux** (carrefour des rues P.-Brossolette, de Cocherel et d'Hardencourt), 7 panneaux des affich. JCDecaux et Clear Channel ont été bâchés par 10 militants, devant 20 pers., dont 2 journal. Fanfare. Passage éclair, sans conséquence, d'une voiture de la brigade anticriminalité. Art. avec photo dans *Paris-Normandie* du 17 et dans *Eure Infos* du 18. Le 28, à 17 h, à **Lyon** (r. Bouchut, devant le centre commercial de la Part-Dieu), 1 panneau de l'affich. JCDecaux a été barbouillé par 2 militants, devant 40 pers. dont 7 polic. (2 munis de lanceurs de balles de défense et de pistolets à impulsion électrique) et 7 journal. (Agence France-Presse, France 3, Radio Scoop...). Séance parodique de cinéma en plein air, des militants-cyclistes, en selle, « admirant » le panneau publicitaire défilant (qui ne défile pas, venant d'être installé !). Saxophone, flûte, percussions. Les 2 barbouilleurs ont passé 1 h 30 à l'hôtel de police (ils sont convoqués en maison de justice pour le 16 sept.). Art. avec photo dans *LibéLyon* du 29. Le 28, à 17 h, à **Montpellier** (carref. Jules-Binet, devant le stade Philippiès), 1 panneau de l'affich. JCDecaux a été bâché par 5 militants, devant 25 pers., dont 3 journal. (*La Gazette*, Utopimages-Les Films pour la décroissance...) et 3 élus locaux (Francis Viguié [Ligue communiste révolutionnaire], Nathalie Medeiros et Thierry Teulade [Les Verts]). Art. avec photo dans *Le Midi libre* du 30. Le 28, à 15 h, à **Paris** (8, r. de Rivoli), 5 panneaux de l'affich. Avenir (groupe JCDecaux) ont été barbouillés par 6 militants (dont 1 Belge, qui a écrit : « Foutaises, ziverdera » et 1 Indrien de 83 ans), devant 75 pers., dont 25 polic. et 3 journal. Accordéon, saxophone, violon ; jonglage ; interprétation du *Barbouilleur* (sur l'air du *Déserteur* de Boris Vian). Les 6 militants ont passé 2 h 30 au poste (27, bd Bourdon). Brève, le 29, dans *Le Parisien* ; art., le 15 juillet, sur le site internet de la British Broadcasting Corporation (BBC). Le 20, à 18 h, à **Poitiers** (pl. du Mar.-Leclerc), 3 aubettes d'arrêts de bus et 2 obstacles urbains de l'affich. JCDecaux ont été barbouillés par 1 militante, devant 60 pers., dont 3 journal. (*Centre-Presse...*) et une élue municipale qui, passant par là, a abordé les journal., pas les militants... Art. avec photo dans *La Nouvelle République* du 21 et du 22. Le 21, à 15 h, à **Rouen** (carrefour av. Rondeau/bd d'Orléans), 9 panneaux de l'affich. Avenir (entre autres) ont été bâchés ou recouverts de cellophane – ensuite barbouillé – par 5 militants, devant 25 pers. coiffées d'un chapeau et 1 journal. ; sans parler des milliers d'automobilistes obligés de s'arrêter au feu rouge. Art. avec photo dans *Paris-Normandie* du 23. (Photos et comptes rendus détaillés : www.deboulonneurs.org.)

III ■ Procès du Collectif des déboulonneurs : tous au Palais de justice de Paris le 5 septembre !

Lyon, 11 juin 2008 : jugement en appel. Raphaël Colombier et Bertille Darragon, déclarés coupables mais dispensés de peine, en mai 2007, par le tribunal de police pour barbouillage, rejugés en appel le 14 mai 2008 (LP 109), ont été condamnés chacun à une amende ferme de 200 euros. Le collectif de Lyon a déclaré à la presse son intention de « continuer à se mettre hors la loi jusqu'à ce que la dangerosité de la publicité soit reconnue ».

Paris, 5 septembre : audience au TGI. Raphael Jolly, Valéry Mougel et Antoine Trouillard passeront devant le tribunal de grande instance (Palais de justice, 13 h 30) pour un barbouillage de décembre 2006 (LP 100). Défendus par M^c François Roux, ils auront pour témoins : Nicolas Hervé (docteur), Bernard Stiegler (philosophe, directeur culturel du centre Beaubourg) et Sylvie Travaglianti (artiste féministe). Rassemblement de soutien avant le procès et conférence-débat après (V. XI).

IV ■ Langue de téléspectateur

Point n'est besoin d'avoir la télévision (ou plutôt d'être eu par elle) pour observer les dégâts de cette machine à propager les virus : tout le monde a, dans son entourage, au moins un téléspectateur, qu'il suffit d'écouter. Par exemple, le téléspectateur finit par dire : « Trois mille sympathisants étaient venus supporter les barbouilleurs. » Le non-téléspectateur, lui, s'obstine à dire : « Trois mille sympathisants étaient venus soutenir les barbouilleurs. »

V ■ Amiens : réappropriation des murs de l'hôtel de ville (20 juin 2008)

Pour protester contre les dix heures de garde à vue subies par deux jeunes colleurs d'affiches du collectif « Redonnons la parole aux murs », des militants de plusieurs associations ont recouvert, le 20 juin 2008, les murs de l'hôtel de ville de grandes bandes de papier, en invitant les passants à s'exprimer librement, ce qu'ils ont fait. Ce, pour revendiquer moins d'affichage publicitaire (les afficheurs délinquants, eux, ne vont jamais en garde à vue, et leurs méfaits s'étendent sur une surface autrement vaste que

celle des affichettes « sauvages » collées ici et là par quelques militants) et plus d'affichage libre (actuellement : 12 cm²/habitant). (Annonces sur plusieurs radios le matin même, puis article dans *Le Courrier picard* du 21 et dans *L'Union L'Ardennais* du 25 ; photos sur le site du Collectif des déboulonneurs [V. XII].)

VI ■ Caen : libération des aubettes du tramway (14 juin 2008)

Le Collectif caennais contre la publicité (<http://collectifccp.yi.org>), né en 2006, n'avait organisé jusque-là que deux déversements de prospectus. Cette fois, l'affichage était la cible. Le 14 juin 2008, de 14 h à 16 h 30, une dizaine de militants, accompagnés de trois journalistes (*Ouest-France*, *Le Bouffon*, *Liberté*), ont procédé au recouvrement des aubettes du tramway. Partant de l'arrêt Saint-Pierre, ils ont parcouru toute la ligne, apposant, à chaque arrêt, trois ou quatre de leurs quarante affiches, le plus souvent des dessins, parfois réalisés par des artistes, sur les aubettes et les obstacles urbains voisins, et distribuant des tracts. À la fin, « les publiphobes s'éparpillent, heureux d'avoir, le temps d'une journée, empêché la publicité d'atteindre notre système oculaire et nerveux » (extrait du compte rendu). Le lendemain, leurs affiches étaient encore présentes.

VII ■ Nice : première action antipublicitaire du collectif Résistance urbaine (28 mai 2008)

Le collectif Résistance urbaine (<http://www.resistance-urbaine.com>) a mené sa première action antipublicitaire, dans le centre de Nice, le 28 mai 2008. À 21 heures, après s'être donné rendez-vous devant la fontaine de la place Masséna, quelques militants ont procédé au recouvrement non dégradant des publicités présentes sur les aubettes de tramway et de bus, à l'aide de nappes de papier et de ruban adhésif. L'objectif était non pas d'être discret, mais de se faire remarquer des passants, l'action étant assumée.

VIII ■ Condamné pour vol d'affiches publicitaires (Poitiers, 3 juin 2008)

(Les faits relatés ici ne ressortissent ni au collectif Rouletabille [LP 109], ni au Collectif des déboulonneurs.)

Mickaël Girard, 28 ans, fait partie de commandos antipublicitaires qui, depuis février 2007, dépouillent de leurs affiches les aubettes d'arrêts de bus et les obstacles urbains de l'afficheur JCDecaux. Les activistes opèrent sans dégradation mais à l'aide de fausses clés. MG, dénoncé par un employé de l'afficheur qui le pistait depuis quelque temps, a été arrêté en 2007, dans son lit, par une dizaine de policiers et placé en garde à vue pour vol d'affiches. Plutôt que volées, ces affiches étaient en général retournées et servaient de supports à des messages subversifs sur différents sujets. Lors de son procès, à Poitiers, le 3 juin 2008, MG s'est défendu en expliquant : « La pub, c'est de la pollution visuelle. Je revendique ce genre d'action. C'est une réappropriation de l'espace public. » Il a été condamné, pour le vol de deux affiches, à 200 euros d'amende, dont 100 avec sursis. Une trentaine de sympathisants manifestaient sous les fenêtres du tribunal. Les commandos continuent d'agir. Deux autres membres ont été placés en garde à vue, la veille du procès de MG. Ils devraient passer en correctionnelle en septembre. (Sources : *La Nouvelle République* du 4 juin 2008 et bap.propagande.org.)

IX ■ Paysages de France libère Saint-Nauphary (Tarn-et-Garonne) et Tallard (Hautes-Alpes)

Saint-Nauphary – En juillet 2007, Paysages de France (V. XII) signale au préfet la présence d'un panneau illégal de l'afficheur Avenir. Le préfet adresse un avertissement à l'afficheur. Celui-ci demande un délai en raison de ses engagements commerciaux vis-à-vis de ses annonceurs. Refus du préfet. Mais, en mai 2008, le panneau est toujours là. L'association s'en inquiète auprès du préfet. Le 20 juin, la direction départementale de l'Équipement annonce à l'association qu'elle donne 48 heures à l'afficheur pour obtempérer, sous peine d'engager une procédure. Le panneau disparaît aussitôt.

Tallard – En juin 2004, Paysages de France demande au préfet des Hautes-Alpes de faire supprimer un panneau publicitaire illégal de la chambre de commerce et d'industrie (CCI). En août, l'association renouvelle sa demande par courrier recommandé avec accusé de réception. Le préfet ne répond pas. En février 2005, l'association dépose une requête devant le tribunal administratif de Marseille. Le 5 avril 2006 (14 mois plus tard), l'association signale au préfet que le panneau est toujours en place. Le 24 avril, le panneau est démonté en présence du président de la CCI, lequel déclare que le dispositif « déplaisait au préfet » (*sic*). Aucune allusion n'est faite à la procédure engagée par Paysages de France. Selon *Le Dauphiné Libéré*, le président de la CCI n'aurait pas hésité à ajouter qu'il n'excluait pas si nécessaire de remettre le panneau en place ! Le 30 juin 2008 : le tribunal administratif de Marseille sanctionne la carence du préfet et condamne l'État à indemniser Paysages de France.

X ■ Cacheurs de pub : deuxième action à Bruxelles (21 juin 2008)

Ce nouveau collectif antipublicitaire belge (*LP 109*) a mené sa deuxième action le 21 juin 2008, entre 11 h et 14 h, à Bruxelles, place de la Monnaie et rue du Midi. Six panneaux de l'afficheur JCDecaux ont été recouverts de draps blancs, complétés d'affiches revendicatives, par 10 militants devant 15 autres, sous le regard de plusieurs centaines de passants au fil des heures, en présence d'un journaliste radio de la Radio-Télévision belge de la Communauté française, de 4 policiers paisibles et d'un harmoniciste. (Contact : <http://www.cacheursdepub.be>, cacheursdepub@gmail.com; tél. : 0488/603.064.)

XI ■ Agenda

5 septembre 2008, Paris : procès du Collectif des déboulonneurs (V. III). Pique-nique et rassemblement à 11 h, audience à 13 h, conférence-débat à 20 h (renseignements : Collectif des déboulonneurs ou Le Publiphobe).

23 septembre, Paris : réunion publique du Collectif des déboulonneurs, à 19 h (renseignem. : Collectif des déboulonneurs ou Le Publiphobe).

26 septembre, Paris : barbouillage du Collectif des déboulonneurs, à 19 h (renseignem. : Collectif des déboulonneurs ou Le Publiphobe).

27 septembre, Rouen : soirée-débat avec Michel Blain, président de Paysages de France, à 20 h 30 (renseignements : Paysages de France).

XII ■ Carnet d'adresses

- *Casseurs de pub* : 11, pl. Croix-Pâquet, 69001 Lyon ; tph. 04 72 00 09 82 ; internet : www.casseursdepub.org.

- Collectif des déboulonneurs : 24, rue Louis Blanc, 75010 Paris ; déboulonneurs@no-log.org ; www.déboulonneurs.org.

- La Meute (réseau contre la publicité sexiste) : 163, r. de Charenton, 75012 Paris ; internet : www.lameute.fr.

- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tph.-tcp. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org/>.

- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 53, r. Jean-Moulin, 94300 Vincennes ; tph. 01 43 28 39 21 ; internet : www.antipub.org.

XIII ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- Série complète des 109 numéros parus (20 euros, port et enveloppe compris).

XIV ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 7 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.*]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 110 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tph. 01 45 79 82 44.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)